

AVANT, NOUS ETIONS UN SERVICE PUBLIC. MAIS C'ETAIT AVANT !

Lors des derniers groupes de travail, nos missions fiscales et de gestion publique ont fait l'objet d'une série d'annonces qui sont autant d'avis de tempête dans les services.

Missions fiscales :

SIE : L'annonce des regroupements est maintenant officielle. 15 départements au moins ne devraient plus avoir qu'un SIE, SIP/CDIF : l'administration dit ne plus avoir les moyens d'assurer un maillage territorial digne de ce nom ;

Enregistrement/Publicité foncière : on fusionne ;

Centres de contact : création de plate-formes qui videront peu à peu le réseau en répondant aux appels et mels à destination des SIP ;

Contrôle fiscal : refonte avec une vision de service aux entreprises, suppressions de brigades de vérification dans les directions départementales.

Missions de gestion publique :

L'article 25 de la « loi de modernisation de la vie des entreprises » permet l'externalisation du recouvrement de produits locaux (voir [Antidote hebdo 181](#) du 7 juillet) ;

La loi « Hôpitaux, Patients, Santé et Territoires » vise toujours à regrouper la gestion hospitalière sur une seule structure ;

La réforme territoriale va toucher les paieries régionales et départementales, et l'intercommunalité minimale de 20 000 habitants la gestion de tous les postes comptables.

800 trésoreries C4 en moins dans 3 ans ? La rumeur court, non confirmée par la DG. Seule position officielle : ces structures sont considérées comme des réservoirs à indice pour faire grossir les autres types de structures ... Implosion du réseau assurée.

Les missions dites de support (ressources humaines, informatique, etc ...) ne sont pas mieux loties.

Comme si cela ne suffisait pas, la DG abandonne toute ambition pour la DGFIP, et en particulier celle qu'elle revendiquait à l'époque de la fusion : l'accueil du public, en remettant en cause les plages d'ouverture.

Enfin, une nouvelle construction juridique vient d'être lancée par le gouvernement, les « maisons de l'État » qui, par le regroupement de missions de différents ministères, voire des collectivités locales, pourrait appuyer la mise en place de corps interministériels.

Pour la CGT, cette situation est le résultat tangible des politiques d'austérité qui se succèdent, de l'allégeance faite aux marchés financiers et au patronat au travers de « pactes » qui ont pour dénominateur commun la distribution de l'argent public aux entreprises et, en corollaire la diminution toujours plus grande des dépenses publiques.

Cette situation vient aussi clairement d'une volonté de mettre fin au contrôle de l'État dans la vie économique. Ainsi, après avoir mis à mal la DGCCRF, après avoir conduit les douanes pratiquement à leur perte, l'objectif est de démanteler le contrôle qu'exerce la DGFIP sur les fonds publics et sur le contrôle fiscal.

Les conséquences pour nous ?

La première, c'est que nous sommes une espèce en voie de disparition ! Encore 2 000 suppressions d'emplois en 2015, auxquelles il faut ajouter près de 3 000 vacances d'emplois qui sont autant de suppressions cachées.

Ensuite, ce sont des conditions de travail toujours plus dégradées, des collègues en souffrance.

Le CTR dit « Emploi et moyens » a été programmé le 18 novembre : c'est le moment qui doit être privilégié pour mettre l'action collective au cœur du débat.

Le 18 novembre est également convoqué un CTL à la DRFiP 44, avec notamment à son ordre du jour les restrictions d'ouverture au public.

La CGT Finances Publiques 44 soumettra ses propositions d'action à l'intersyndicale.

Le 18 novembre, c'est enfin le jour où les fédérations de fonctionnaires CGT, Solidaires, FSU et FAFP appellent à l'action pour la défense de l'emploi public et de ses agents.



PALEONTOLOGIE 2

Du musée des dinosaures, nous avons présenté trois pensionnaires dans notre précédent numéro. Il faut y ranger également Pierre Gattaz, chef de meute du Medef qui aimerait nous voir travailler pour des clopinettes.

Il a de qui tenir le bougre, et pas seulement parce que papa Yvon a occupé le fauteuil avant lui :

« Nous attirons votre attention sur les graves conséquences qu'auraient à subir nos industries au cas où la loi venait à être appliquée. Vous le savez, la main d'œuvre d'ici est exigeante et hors de prix [...] Nous serions dans l'obligation de fermer nos manufactures et de les transporter là où l'ouvrière est la moins dispendieuse. »

Nous ne sommes pas en 2014 mais... en 1848 !

La journée de travail du textile lyonnais vient de passer de 14 à 12 heures. Pour la chambre patronale des soieries, c'est la catastrophe et elle adresse une supplique au préfet pour dénoncer la dangerosité de la nouvelle loi (et son amoralisme ! – on vous fait grâce du couplet extrêmement misogynie de la bafouille patronale).

On entendra le même discours pour réprocher la loi interdisant le travail des enfants dans les mines, celle limitant le travail de nuit, etc...

Le 12 novembre 1938, le gouvernement Daladier supprime les acquis du Front populaire, entre autres la semaine de 40 heures. L'argument, que résume l'affiche patronale ci-dessous, mérite d'être rappelé : « Cette loi de paresse et de trahison nationale est la cause de tous les maux de notre économie. Elle va précipiter la chute de la France. On ne peut avoir une classe ouvrière avec une « semaine de deux dimanches » et « un patronat qui s'étrangle pour faire vivre le pays ! »

Avec les mêmes arguments, Pétain balayera les dernières lois sociales et les syndicats qui en étaient à l'origine.

Cela fait des siècles qu'ils nous servent la fable du coût du travail ! C'est contre cet appétit sans limite des capitalistes que sont nés le mouvement syndical et la CGT en 1895. C'est contre cette prédation qui n'a pas cessé que nous devons aujourd'hui les renforcer.

